

FRAIS DE FORMATION

PREMIERE BACCALAUREAT TECHNOLOGIQUE
« SCIENCES ET TECHNOLOGIES DE LA SANTE ET DU SOCIAL »

ANNEE SCOLAIRE 2018/2019

Les frais pour votre formation s'élèveront pour l'année scolaire 2018/2019 à :

| | |
|-----------------------------|--|
| *½ Pension | 55,00 Euros / semaine (20 semaines) |
| *Pension | 99,00 Euros / semaine (20 semaines) |
| *Cotisation à l'Association | 100,00 Euros pour l'année. |

La facturation sera effectuée en début d'année et le règlement s'échelonnera sur 10 mois :

- Un chèque de 208 € si interne ou 120 € si ½ pensionnaire vous sera demandé pour le mois de septembre.
- 9 prélèvements seront ensuite effectués le 10 de chaque mois depuis le 10 OCTOBRE 2018 jusqu'au 10 JUIN 2019.

Nous vous transmettrons à cet effet, le formulaire à remplir et à nous retourner, accompagné de votre IBAN (RIB).

| <i>Sous Contrat d'Apprentissage</i> | <i>PENSION</i> | <i>DEMI-PENSION</i> |
|--|----------------|---------------------|
| Coût annuel | 2 080 Euros | 1 200 Euros |
| Prélèvements mensuels | 208,00 Euros | 120,00 Euros |

Transport : un car est mis en place les lundi et vendredi entre Thônes et Annecy. Pour information, le prix forfaitaire pour l'année scolaire 2017-2018 était fixé à 159 Euros. Ce service pourra être revu si le nombre d'inscrits n'est pas suffisant. Le tarif 2018-2019 vous sera communiqué ultérieurement.

N.B. : La pension ou demi-pension dans le cas d'une absence justifiée, d'une semaine complète avec arrêt de travail, sera déduite du dernier prélèvement.